

**NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE D'UN ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC DE 5^{ème} CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL**

Remarque préliminaire :

Cette notice descriptive de sécurité a été élaborée à votre attention dans le but de faciliter votre travail sur les dispositions essentielles de sécurité que vous devez prévoir suivant le classement de votre projet d'E.R.P.

Le présent document dont **toutes les rubriques sont à renseigner** doit être joint **OBLIGATOIREMENT** à tout projet concernant **les Etablissements Recevant du Public (Art. R 123-27)**.

En cas de notice incomplète, le dossier sera retourné au service instructeur.

NOTA : Les rubriques n'intéressant pas le projet devront porter la mention "**SANS OBJET**".

AVANT PROPOS

L'article R 123-2 du décret N°73-1007 du 31 octobre 1973 (codifié sous les articles R 123-1 à R 123-55, R 152-4 et R 152-5 du Code de la Construction et de l'Habitation précise : Constituent des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises à quelque titre que ce soit, en plus du personnel.

Conformément aux dispositions des articles R 123-22, R 123-34 et R 123-35 du décret, tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un E.R.P subordonné ou non à la délivrance d'un permis de construire, doit être soumis à l'avis de la commission de sécurité compétente. Le dossier de présentation comportera obligatoirement une NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE (art. GE 2§1).

Cette notice est un document complet et très détaillé permettant à la commission de sécurité d'étudier et de donner un avis sur le respect des dispositions réglementaires du projet.

* Permis de construire

* Autorisation de Travaux

* P.C modificatif

NOM DE L'ETABLISSEMENT : _____

DEMANDEUR : _____ **Tél.** _____

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT _____

COMMUNE : _____

REFERENCE P.C ou AT N° _____

MAITRE D'OEUVRE : _____ **Tél.** _____

ACTIVITE(S) : _____

A) PRESENTATION DU PROJET

1. Description de l'établissement et Nature du projet

S'agit-il d'une construction neuve OUI NON

Si NON, quel établissement remplace-t-il ?

2. Conditions d'exploitation

* Effectif total public personnel effectif total
du bâtiment

Nota : Pour les établissements à étage, un tableau d'effectif étage par étage devra être joint au dossier.

* Activité principale (GN 1 - GN 3 - GN 7) _____

* Activités secondaires _____

Proposition de classement : TYPE (S)

CATEGORIE :

B) EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP GN8

Remplir le document annexe.

C) IMPLANTATION / CONSTRUCTION

Hauteur du plancher bas du dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des véhicules de secours :

↳ _____ mètres

Éléments principaux de structure (PE 5)

↳ Nature du gros oeuvre _____

Stabilité au feu SF _____ heure

↳ Nature des planchers _____

Coupe-feu CF _____ heure

Isolement par rapport aux tiers (PE 6)

(situer sur les plans la localisation des tiers)

↳ **Tiers contigus**

Concerné	Sans objet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

→ activités ou nature des tiers _____

paroi CF _____ heure

Nature de la paroi séparative _____

↳ **Tiers en vis-à-vis**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

→ activités ou nature des tiers _____

distance en mètres entre l'E.R.P et le tiers en vis-à-vis : _____ mètres

↳ **Tiers superposés**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

→ activités ou nature des tiers

paroi CF _____ heure

Nature du plancher séparatif _____

Desserte des bâtiments (PE 7) :

↪ nombre de façades accessibles : _____

↪ nature des matériaux utilisés pour la voie:

↪ largeur utilisable libre de stationnement _____mètres

Locaux à risques particuliers (PE 9)

(Parois et planchers CF 1heure - porte CF ½ heure avec ferme-porte)

-
-
-
-

D) DEGAGEMENTS ET ASCENSEURS (PE 11)

Dégagements

↪ Nombre et largeur des issues de secours : _____

↪ Escaliers encloués: OUI NON

Ascenseur et monte charge (PE 25)

↪ L'ascenseur et/ou le monte-charge est-il encloué ? OUI NON

E) AMENAGEMENTS INTERIEURS (AM 1 à AM 14 - PE 13)

Revêtements locaux et des circulations

- sols _____

- murs _____

- plafonds / faux-plafonds _____ M _____/ Euro-classes _____

Classement

M _____/ Euro-classes _____

M _____/ Euro-classes _____

Revêtements escaliers

- marches _____

- murs _____

- plafonds _____

M _____/ Euro-classes _____

M _____/ Euro-classes _____

M _____/ Euro-classes _____

F) CUISINES (PE 16 à PE 19)

↪ Puissance nominale totale : _____ KW

↪ Grande cuisine : Isolée Ouverte

↪ Existe-t-il des îlots de cuisson : Oui Non

G) CHAUFFAGE - VENTILATION - REFRIGERATION - CONDITIONNEMENT D'AIR - VAPEUR D'EAU ET EAU CHAUDE (PE 20 à PE 23)

↪ **Mode de chauffage** _____

↪ Puissance utile totale : _____kW

↵ Nature du combustible : _____

↵ Volume ou poids : _____

aérien enfoui en fosse

↵ **Installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) :** OUI NON

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (PE 24)

↵ Puissance totale : _____ KVA

↵ **Existe-t-il une installation de production d'électricité (cellules photovoltaïques, éolienne...)?**

OUI NON Si oui, laquelle : _____

H) ECLAIRAGE DE SECURITE (EC 1 à EC 15)

↵ **Type d'éclairage de sécurité :**

à source centralisée Blocs autonomes
(batteries d'accumulateurs)

↵ **Eclairage d'ambiance prévu :** OUI NON

MOYENS DE SECOURS (PE 26 - PE 27)

Moyens d'extinction

↵ **Défense Extérieur Contre l'Incendie :**

- Nature du point d'eau (poteau, bouche d'incendie, rivière, lac, étang, autre...)

Si naturel : aménagé OUI NON

- Capacité en m3 _____

- Distance par rapport au bâtiment _____

↵ **Défense Intérieur Contre l'Incendie :**

- Extincteurs (nombre et nature): _____

- Autres : _____

Equipement d'alarme (type 4) OUI NON

Téléphone urbain : OUI NON

Affichage des plans et des consignes d'alerte OUI NON

COMPLEMENTS D'INFORMATION

CONCLUSION

Les constructeurs, propriétaires, installateurs ou exploitants, suivant le cas, doivent être en mesure de justifier, notamment lors des visites des commissions de sécurité et lors des vérifications techniques faites par les organismes agréés, que les matériaux et éléments de construction qu'ils utilisent ont un classement ou une résistance au feu au moins égal aux classements fixés par l'arrêté du 25 juin 1980.

Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la réglementation en vigueur. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation, aux vérifications nécessaires par les organismes et personnes agréés.

Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Tout dossier dont la notice sera insuffisamment complétée, en regard du projet présenté, ou comportera des contradictions par rapport aux plans annexés, sera retourné à l'organisme instructeur de la demande selon les formes prévues à l'article R 123-22 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je soussigné, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles de sécurité prescrites par les textes en vigueur.

ATTESTATION

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Je m'engage à respecter les règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment :

- **les règles de sécurité (ERP) fixées en application de l'article L. 123-1 de ce code,**
- **les règles de sécurité (IGH) fixées en application de l'article L. 122-1 de ce code (si nécessaire),**

Fait à _____ le _____

le Maître d'ouvrage ou le Pétitionnaire,
(signature)



PRINCIPES D'ÉVACUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

(Article GN8 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié)

Comment compléter ce document ?

- 1) Imprimer la première et la dernière page.
- 2) Compléter en imprimant autant de pages intermédiaires que de besoin (en fonction du nombre de niveaux).
- 3) Compléter les éléments en cochant les dispositions prises **et** en les expliquant dans les espaces réservés (impératif).
- 4) Numéroté les pages et signer la dernière.

Nom de l'établissement :

Adresse :

Classement :

Type

Catégorie

Effectif total

Effectifs par niveau

Sous-sol :

Rez-de-chaussée :

Etage 1 :

Etage 2 :

Etage 3 :

Etage 4 :

Nom de l'exploitant :

Document validé en commission de sécurité le :

Pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacué rapidement et satisfaire aux dispositions de l'article R. 123-4 du code de la construction et de l'habitation, les solutions suivantes sont retenues :

Niveau :
(Préciser le niveau concerné)

- Handicap moteur :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Ascenseur avec local d'attente
 - Zone protégée (palier/secteur/zone)
 - Espace d'attente sécurisé

.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap auditif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap visuel :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap cognitif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

Niveau :
(Préciser le niveau concerné)

- Handicap moteur :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Ascenseur avec local d'attente
 - Zone protégée (palier/secteur/zone)
 - Espace d'attente sécurisé

.....
.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap auditif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap visuel :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap cognitif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

Le à Signature :

Page/.....